

Missions d'un Référent SSE*

Référent SSE	
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Être la personne ressource de l'établissement de santé ou de l'établissement médico-social pour l'élaboration du plan blanc ou du plan bleu, l'organisation des exercices et entraînements en vue de tester leur caractère opérationnel et la mise en œuvre du retour d'expérience ;• Participer à la diffusion du plan blanc ou du plan bleu auprès des personnels de l'établissement ;• Recenser le besoin de formation de l'établissement aux SSE dont celles liées au risque NRBC-E ;• Assurer, en lien avec le formateur SSE, la mise en adéquation des besoins en formation issus du plan blanc de l'établissement de santé ou du plan bleu de l'établissement médico-social ;• Participer aux exercices et entraînements organisés par l'ARSZ et l'ESR ;• Proposer, en liaison avec l'ESR, la mise en place de moyens nécessaires afin de pouvoir répondre à une SSE dont NRBC-E notamment la sécurisation de l'établissement.
Profil	<ul style="list-style-type: none">• Professionnels de santé (médecin, pharmacien, cadre de santé, infirmier, ...) ou tout autre personnel d'encadrement qualifié dans les domaines des SSE (médecine d'urgence, médecine de catastrophe, gestion de crise, NRBC-E, etc.).
Formation initiale	<ul style="list-style-type: none">• Module commun « situations sanitaires exceptionnelles » ;• Module spécialisé « Préparation des établissements de santé aux situations sanitaires exceptionnelles ».
Ou	<ul style="list-style-type: none">• Formation universitaire dans le domaine de la médecine d'urgence, de catastrophe et de gestion des crises sanitaires complétée par le module spécialisé « Préparation des établissements de santé aux situations sanitaires exceptionnelles ».
Maintien des compétences	<ul style="list-style-type: none">• Actualisation continue des connaissances en privilégiant l'apprentissage en ligne avec, au minimum, tous les 4 ans, une participation à une journée de perfectionnement des acquis organisée par l'ESR ;• Prise en compte des formations réalisées, des entraînements et exercices accomplis.

* Extrait de la note technique « Formation de personnels de santé aux SSE » - 2014